

# Usines d'incinération : du danger dans l'air

L'incinération des déchets ménagers, autrement dit de nos poubelles, est encore présentée comme la solution aux montagnes de déchets que nous produisons. Mais outre que ce mode de traitement détruit des matériaux recyclables et contribue au réchauffement climatique, il s'agit d'un procédé polluant, dangereux pour la santé publique.

La France est très largement dotée en incinérateurs de déchets, et certains territoires comme la région parisienne ont même fait le choix du « tout-incinération » puisque 80 % des ordures ménagères y sont incinérées, alors que la moyenne nationale est de 32 %.

Certes, les 127 usines d'incinération en activité en France sont depuis 2005 « aux normes », c'est-à-dire qu'elles respectent la réglementation européenne les obligeant à s'équiper de filtres sophistiqués pour émettre moins de polluants (1), mais l'industrie lance sans cesse sur le marché de nouveaux produits qui, en brû-

lant, émettent de nouveaux polluants, non réglementés et qui constituent une menace importante pour notre santé. C'est le cas des dioxines bromées et des particules fines émises aujourd'hui par les incinérateurs.

Même si les incinérateurs produisent presque tous aujourd'hui de l'électricité ou de la chaleur, rien ne justifie que des biodéchets, des plastiques et des papiers cartons partent en fumée, comme c'est le cas aujourd'hui.

De plus, brûler des ordures n'est pas anodin : l'usine d'Ivry-Paris-XIII, qui brûle un tiers des déchets de la région parisienne, produit en un an (chiffres de 2015) 186 tonnes d'oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ) et 9 tonnes de poussières, parmi lesquelles les particules fines ( $\text{PM}_{2,5}$ ) représentent 97 % des plus grosses ( $\text{PM}_{10}$ ) : ces polluants sont impliqués dans les pics de pollution. Quant aux particules encore plus petites (inférieures à 1 millième de millimètre), les plus dangereuses car capables de traverser les barrières cellulaires, elles ne sont tout simplement pas mesurées. Certes, l'usine respecte les normes de rejet des différents « polluants réglementés » (dioxines, dioxyde de soufre, oxydes,



Les 127 usines d'incinération en activité en France sont depuis 2005 « aux normes » mais l'industrie met sans cesse sur le marché de nouveaux produits qui, en brûlant, émettent de nouveaux polluants, non réglementés et qui constituent une menace importante pour notre santé.

plomb, mercure, arsenic, manganèse...), tous émis dans l'atmosphère, mais, si la quantité rejetée par mètre cube est inférieure à la norme, vu la taille de l'usine, c'est plus de 3,3 milliards de mètres cubes de fumées qui sont rejetés chaque année ! Plus l'usine est importante, plus l'émission de polluants sera importante, même si la réglementation est respectée.

## Quelles conséquences pour la santé ?

Ces rejets sont « dissous » dans l'air que nous respirons, où ils s'ajoutent aux autres sources de pollution, et notamment à la pollution automobile dans les grandes agglomérations.

Les dioxines sont surveillées et traitées : leur taux est maintenant largement inférieur au seuil réglementaire mais qu'en est-il des polluants non réglementés ? Quelques-uns sont présents dans les fumées et mesurés (protoxyde d'azote, sélénium) mais d'autres ne sont ni mesurés ni traités : c'est le cas d'autres dioxines, les dioxines bromées, où les atomes de chlore sont remplacés par des atomes de brome. L'usage de composés bromés produits par l'industrie

chimique explose actuellement : les retardateurs de flamme bromés sont employés partout, dans les mousses d'ameublement, les plastiques, les revêtements, les circuits électroniques, les vêtements, etc. En les incinérant, on émet des dioxines bromées. Leur présence dans les fumées dépasse celles des dioxines chlorées et, pourtant, on ne les traite pas, en l'absence de réglementation !

Les dioxines sont sans doute le produit chimique le plus toxique, actives au niveau du nanogramme, et tellement toxiques que l'Organisation mondiale de la santé ne fixe pas de seuil de toxicité. Les émissions de dioxines chlorées de

l'usine d'Ivry sont de l'ordre de  $0,004 \text{ ng/m}^3$  de fumée. La limite réglementaire est à  $0,1 \text{ ng/m}^3$ . Elle est donc respectée.

Pour les dioxines bromées, on a pu obtenir leur mesure sur deux trimestres en 2014. Les chiffres sont inquiétants : entre  $0,33$  et  $0,4 \text{ ng/m}^3$  de fumée, soit de 3,3 fois à 4 fois le seuil maximum réglementaire des dioxines chlorées. Alors que leur toxicité serait analogue. C'est un perturbateur endocrinien, un produit qui perturbe gravement le développement des fœtus et des enfants, qui peut causer des retards intellectuels, des troubles de l'attention, de l'autisme. Chez les adultes : des troubles de la fertilité.

## Comment agir ?

Pour réduire la quantité de déchets incinérés, nous avons à notre disposition toute une palette d'outils « zéro déchet, zéro gaspillage » à mettre en œuvre dans nos foyers et nos collectivités.

La loi de Transition énergétique de 2015 fixe des objectifs ambitieux dans le domaine des déchets. Les outils les plus efficaces ■ ■ ■



■ ■ ■ sont la collecte séparée des biodéchets, qui constituent de 25 à 40 % de nos poubelles suivant les territoires, ainsi que la tarification incitative, encore peu développée, selon le principe pollueur/payeur : plus vous jetez, plus vous payez ! Des villes comme Besançon ont réduit leurs ordures ménagères de 30 % et augmenté leur taux de recyclage de 45 % en 6 ans grâce à une redevance incitative « au poids et à la levée ».

Il faut ensuite améliorer le tri : c'est particulièrement vrai dans le Sud-Est et en région parisienne, où le taux de recyclage n'est que de 13 % alors que la moyenne nationale est de 35 %. Les marges de progression sont énormes : c'est jusqu'à 80 % de nos déchets qui peuvent être valorisés, comme à San Francisco et dans certaines collectivités italiennes ou espagnoles.

Chez soi, on peut acheter en vrac, éviter les emballages inutiles, boire l'eau du robinet, apposer un autocollant Stop-pub sur sa boîte aux lettres, réduire le gaspillage alimentaire, composter ses restes alimentaires... et privilégier la réparation, la location, le don, l'échange, plutôt que d'acheter et de jeter.

Au fur et à mesure de la réduction des ordures ménagères résiduelles, les collectivités

devraient fermer les incinérateurs en fin de vie. Les émissions de CO<sub>2</sub> baisseront, la qualité de l'air y gagnera et des ressources naturelles seront sauvegardées au lieu d'être détruites.

Enfin, pour les quantités résiduelles de déchets pour lesquelles les solutions de prévention et de recyclage n'existent pas encore et qui continueront à être incinérées, il faudra rester vigilants sur les nouveaux polluants, faire pression pour qu'ils soient mieux surveillés, réglementés, interdits.

## A lire/ A consulter

### Livre

• *Le scénario Zero Waste 2.0, Zero Waste France*, éd. Rue de l'échiquier

### Sites

- [www.zerowasteFrance.org](http://www.zerowasteFrance.org)
- [www.lescenario.zerowasteFrance.org](http://www.lescenario.zerowasteFrance.org)
- [www.planbom.org](http://www.planbom.org) (plan alternatif « Baisse des ordures ménagères », élaboré par Zero Waste France et le Collectif 3R)
- [www.france-incineration.fr](http://www.france-incineration.fr)

Les industriels proposent de construire des usines. Opposons l'action des citoyens, les solutions de proximité et la préservation des ressources ■



► **Daniel Hofnung.**  
Ingénieur et membre du  
Conseil d'administration du  
Collectif 3R.

1. On ne devrait plus connaître aujourd'hui de scandale comme celui de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère en 2001, où des doses de dioxines 750 fois supérieures à la norme avaient été retrouvées dans les champs entourant l'usine.

## Collectif 3R

Le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) s'est créé en 2010, suite au projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'ordures ménagères d'Ivry-Paris-XIII, pour promouvoir les alternatives zéro déchet à l'incinération et à l'enfouissement des déchets.

Site : [www.collectif3R.org](http://www.collectif3R.org)

**Senfas**  
L'exigence bio

POUR LA CHANDELEUR,  
FAITES DE VOS CRÊPES  
UN VRAI DÉLICE !

De savoureuses crèmes de fruits secs, onctueuses, épaisses, faciles à étaler sur vos crêpes, vos tartines, ou pour fourrer vos gâteaux.



3 recettes  
gourmandes !

SANS HUILE DE PALME

NATURELLEMENT SANS GLUTEN



Séchage basse température  
Broyées à froid sur meule de pierre



DISTRIBUÉ  
EXCLUSIVEMENT  
EN RÉSEAU  
SPÉCIALISÉ BIO



18 avenue Paul Valéry 30340 St-Privat des Vieux • Email : [senfas30@senfas.com](mailto:senfas30@senfas.com) • Tél. : +33(0)4 66 54 33 50

[www.senfas.com](http://www.senfas.com)